Association Française de Chiropraxie

MON CHIROPRACTEUR M'INFORME

VOUS CONSULTEZ UN CHIROPRACTEUR, **NOUS VOUS INVITONS A PRENDRE CONNAISSANCE DE CE MESSAGE.**

LA CHIROPRAXIE : THÉRAPIE MANUELLE DE RÉFÉRENCE

Reconnue en France par le ministère de la santé, et au niveau international par l'Organisation mondiale de la santé, la chiropraxie apporte une réponse naturelle à plusieurs millions d'individus qui présentent des troubles de l'appareil locomoteur (douleurs, perte de mobilité).

Thérapie manuelle de référence pour les soins du dos et des articulations, la chiropraxie a pour objet la détection, le traitement et la prévention des dysfonctionnements du squelette et de ses conséquences, notamment au niveau de la colonne vertébrale et des membres.

La chiropraxie se fonde sur une conception globale du fonctionnement du corps humain et des relations existant entre la colonne vertébrale, le système nerveux et certains troubles de la santé (douleurs articulaires, dans un bras ou jambe, maux de têtes, certains problèmes viscéraux...).

LE CHIROPRACTEUR : UN PROFESSIONNEL FORMÉ ET RECONNU

La formation du chiropracteur compte parmi les plus exigeantes des formations dans le champ de la santé. La loi française impose environ 5000 heures de formation sur 5 années. Les futurs chiropracteurs suivent des stages en structure hospitalière (rhumatologie, neurologie, imagerie, chirurgie...). Une fois diplômé, les chiropracteurs s'enregistrent auprès de l'Agence régionale de santé.

LA CHIROPRAXIE : DES ACTES SÛRS ET EFFICACES

Le chiropracteur procède principalement à des ajustements chiropratiques. La manipulation est une manœuvre unique, brève et sèche exercée au niveau d'une articulation. Elle est dite « forcée » en ce qu'elle pousse l'articulation au-delà de son jeu habituel, tout en restant dans les limites anatomiques. Le chiropracteur est également susceptible **de procéder à des actes de mobilisation des articulations ou des tissus.** Ces dernières consistent en des mouvements répétés, progressifs et élastiques, sans impulsion, auxquels on peut associer diverses techniques manuelles de contractions, relâchement et étirement des muscles. Ces mouvements sont non forcés et peuvent être de forte amplitude. Le chiropracteur peut aussi utiliser des instruments afin de réaliser son traitement.

Le traitement chiropratique vise à soulager la douleur, à restaurer la mobilité mais également à redonner à votre organisme ses possibilités d'adaptation aux agressions de la vie quotidienne, par la stimulation de vos fonctions neuromusculosquelettiques. C'est la raison pour laquelle votre chiropracteur vous traite de façon globale, au-delà de la zone douloureuse. Pour exemple, si vous venez pour une entorse de cheville, ce dernier s'intéressera à vos genoux, vos hanches, votre bassin, mais également à vos vertèbres lombaires, dorsales et cervicales si nécessaire.

LA CHIROPRAXIE :
UN RAPPORT BÉNÉFICE / RISQUE ÉVALUÉ POSITIVEMENT

La chiropraxie est internationalement reconnue pour la sécurité des soins prodigués par les chiropracteurs diplômés. Elle compte parmi les traitements non-invasifs les plus efficaces pour venir à bout des douleurs neuromusculosquelettiques.

Tout acte de soin présente cependant un risque que le professionnel est formé à évaluer afin d'en minimiser tant la gravité que la fréquence. La probabilité que se produise un événement indésirable fait partie des éléments que le chiropracteur prend en compte pour évaluer la pertinence d'un acte : il compare le risque au bénéfice attendu pour la santé du patient.

Le traitement par manipulation vertébrale ou articulaire peut entraîner des troubles bénins tels des douleurs générales ou locales pouvant durer de quelques heures à trois jours ; des courbatures, une gêne passagère au niveau de la zone traitée, une grande fatigue, ou encore des manifestations de type œdème, hématome ou ecchymose.

Une aggravation de la lésion avec douleurs difficile à supporter, une fracture de côte ou de vertèbre, une sciatique compliquée, voire une névralgie cervico-brachiale (avec ou sans atteinte d'un nerf) sont rapportés parmi les risques modérés.

Selon certaines publications médicales, des cas d'accidents vasculaires cérébraux pourraient être liés à une manipulation du rachis cervical. Selon d'autres publications, il n'y aurait pas de lien entre les deux. Ce risque serait exceptionnel, de l'ordre de 8 cas sur un million. Néanmoins, le lien de causalité n'a jamais été établi avec certitude par la littérature et il est probable que dans la majorité des cas rapportés, l'accident vasculaire cérébral ait été en cours de constitution avant la séance et à l'origine des symptômes qui vous ont amené à consulter.

Pour cette raison, il est possible que votre chiropracteur vous oriente vers votre médecin traitant ou un radiologue pour que celui-ci vous prescrive et réalise un examen avant toute manipulation du rachis cervical.

Doivent également être signalés un risque de syndrome de la queue de cheval entraînant des troubles ou une paralysie des sphincters (très rare), voire une paralysie d'une jambe ou des deux ainsi qu'un risque de myélopathie par compression de la moelle épinière (excessivement rare).

Il convient, pour appréhender la justesse du recours à la chiropraxie, de l'envisager au regard de votre état de santé et des risques associés aux alternatives thérapeutiques (médication, chirurgie) existantes pour les mêmes pathologies. Votre chiropracteur est à votre écoute pour évaluer le rapport bénéfices/risques des traitements qui vous sont proposés.

Le chiropracteur ajustera sa prise en charge selon le motif de consultation et l'état connu du malade. Il est donc important de ne rien cacher de votre historique médical et de votre consommation médicamenteuse (contraception, anti-coagulants, chimiothérapie…). D'autres consommations doivent également lui être signifiées (tabac, alcool, stupéfiants).

Votre chiropracteur est un professionnel de confiance. Ce dernier est soumis au secret médical. N'hésitez pas à lui poser vos questions, à lui manifester vos réserves et inquiétudes avant de vous engager dans le traitement chiropratique.

Après la séance, en cas de doute sur les effets post-traitements, vous êtes invité à contacter votre chiropracteur ou si celui-ci n'est pas disponible, votre médecin traitant ou les urgences via le 15 (voire les pompiers via le 18).

Document édité par l'Association française de chiropraxie en mars 2021 - L'utilisation de ce document édité par l'association française de chiropraxie par votre chiropracteur ne signifie pas que celui-ci adhère à l'association. Renseignez-vous sur notre site Internet, rubrique Trouver un chiro.